

*Initiatives ministérielles*

Je me souviens du Programme énergétique national de 1981. Dans ma localité, en 30 jours, les dépenses discrétionnaires ont été réduites au maximum, société après société. À la suite de cette crise économique soudaine, nous avons vu des suicides, des femmes battues et une augmentation des délits d'agression. Le stress et la tension étaient incroyables. Le taux de chômage est passé d'à peine 4 p. 100 à 11 ou 12 p. 100 presque du jour au lendemain à Calgary, en Alberta, à cause d'une mesure d'intérêt public, à savoir le Programme énergétique canadien. Je ne crois pas c'était l'intention du gouvernement, mais celui-ci aurait néanmoins pu prévenir le coup si seulement il avait écouté l'opposition. Mais les autorités gouvernementales croient souvent, à tort, que la sagesse bureaucratique est plus grande que celle des députés.

Notre parti aussi tombe dans ce panneau de temps en temps, mais pas aussi souvent, en fait, beaucoup moins souvent.

L'une des plus grandes réalisations de la présente législature, depuis 1985, a été la modification des règles régissant les comités, et les plus anciens d'entre nous sont à même de se rendre compte de l'énorme différence que cela fait. Les comités permanents peuvent vraiment fouiller les questions qu'ils doivent trancher, disposent des ressources nécessaires à cette fin et entendent des témoignages.

Dans nos comités législatifs, il est maintenant possible d'entendre beaucoup plus de témoins. Les changements les plus récents, faits en mai dernier, ont pour but de les obliger à être un peu plus rigoureux dans leurs exposés sur les points de détail d'un projet de loi donné.

L'exploit dont les députés élus après 1985 ne sont peut-être pas conscients est le fait que les amendements sont effectivement débattus, pas seulement par le ministre ou les bureaucrates, mais par les membres du comité après avoir entendu les témoignages.

À la fin de la journée, il arrive parfois que tous les amendements sans exception soient adoptés à l'unanimité. Il arrivera aussi qu'il y aura une voix dissidente ou que le vote sera partagé entre ministériels et membres de l'opposition, mais c'est plutôt rare.

J'ai récemment participé aux travaux du comité chargé d'étudier le projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Il y avait longtemps que je n'avais fait partie d'un comité législatif. Nous avons apporté 32 amendements au projet de loi, et il y a eu désaccord sur un seul. Les ministériels et l'opposition sont restés sur leurs positions. Cette dissension en a inquiété plusieurs parce que l'amendement assujettissait ni plus ni moins le processus réglementaire au contrôle démocratique. Il prévoyait en effet que nous entendions des témoignages sur les règlements pris en

application de cette loi. Le gouvernement était d'accord, mais l'opposition hésitait pour des raisons diverses. En fin de compte, les députés de l'opposition ont voté contre, mais un peu à contrecœur. Ils ont jugé que la place de la démocratie dans ce processus serait plus positive que négative.

• (1330)

Quoi qu'il en soit, si je peux revenir sur le ralentissement de l'activité économique à Calgary et sur ma jeune entreprise en difficulté qui, à l'époque, n'avait que deux ans, nous avons perdu en 30 jours près de 40 p. 100 de notre marché. Avant ce ralentissement économique, nous étions en mesure de payer nos fournisseurs en 90 jours et nos clients nous payaient pour nos services en 30 jours. Pratiquement du jour au lendemain, monsieur le Président, nos fournisseurs ont demandé à être payés dans les 30 jours et nos clients ont pris 90 jours pour nous payer. Au lieu d'avoir un flux de l'encaisse positif, il est devenu négatif et, étant donné les sommes en jeu, nous n'avons eu d'autres choix que de chercher d'autres sources de financement, au beau milieu d'une crise.

Dieu merci, monsieur le Président, nous avons certains éléments d'actif, en ce sens que notre maison n'était pas fortement hypothéquée, et nous avons été en mesure d'offrir à un prêteur une certaine garantie, ce qui nous a permis de survivre. Cependant, ces 350 machines à café que j'avais un peu partout dans la localité se trouvaient pour la plupart dans des petites entreprises; il s'agissait pour nous de livrer du café et d'installer nos machines sur place, afin que les gens fassent leur propre café.

Or, monsieur le Président, plus de 50 d'entre elles ont fait faillite dans les six mois qui ont suivi, et le café que nous leur avons livré a été perdu à la suite de la mise sous séquestre. Les machines qui n'avaient jamais appartenu à ces entreprises ont été saisies la plupart du temps et ont tout simplement disparu. Pendant ce temps, en tant que chef de petite entreprise, j'assistais impuissant à tout cela, car rien dans la loi ne nous permettait de reprendre nos produits, qui nous appartenaient encore puisqu'ils n'avaient pas été payés, ou de venir chercher nos machines qui n'avaient été que prêtées.

C'est à cette situation, à cet effet d'entraînement, que la Chambre—à l'unanimité ou presque—entend remédier grâce à ce projet de loi; cela s'impose.

En écoutant ce débat, je me suis aperçu que, s'il y a désaccord sur ce projet de loi, c'est probablement une divergence idéologique entre les néo-démocrates et mon parti, les libéraux étant peut-être partagés sur la question. Nous croyons qu'il faut d'abord trouver l'argent avant de prendre une mesure donnée, alors que les néo-démocrates jugent, semble-t-il, qu'il suffit d'emprunter.